

LIGUE INTERNATIONALE – REGLEMENT

1. Règles générales

- 1.1 La Ligue Internationale (LI) est formée d'équipes de 3 joueurs. Le nombre d'équipes est défini selon le centre de bowling dans lequel a lieu la compétition.
- 1.2 Les joueurs participant à la LI doivent obligatoirement être titulaires de la licence suisse ou SGB et avoir versé la cotisation SGB.
- 1.3 La LI est tenue au respect des règles de jeu Swiss Bowling (SB), notamment celles concernant la tenue de jeu, la consommation de tabac ou alcool, et l'usage de talc ou autres produits.
- 1.4 Les remplaçants sont autorisés, sous réserve de l'Art. 2.
Dès lors qu'un remplaçant a entamé sa 1ère partie au sein d'une équipe il en devient un membre titulaire et n'est plus autorisé à jouer au sein d'une autre équipe.
- 1.5 Le blind est fixé à 140 quilles par partie.
En cas de blind, le montant hebdomadaire total est dû.
- 1.6 Deux joueurs au minimum doivent être présents sur les pistes, faute de quoi l'équipe est déclarée forfait.
Le cas échéant, l'équipe adverse doit réaliser au moins 561 quilles par partie pour marquer les points.
- 1.7 Durant toute la durée de la LI le capitaine est seul responsable de son équipe (nom de l'équipe, formation, paiement des taxes hebdomadaires, etc.)
Un changement de capitaine n'est possible qu'en début de ligue. Pour ce faire, l'équipe doit adresser au Président de la LI une lettre annonçant le changement de capitaine pour la prochaine LI ; cette lettre doit être signée par la majorité de ses titulaires de la saison en cours.
- 1.8 Les dames reçoivent un handicap de 10 quilles par partie

2. Déroulement de la Ligue Internationale

- 2.1. La LI se déroule le lundi soir.
Chaque équipe rencontre tous ses adversaires en matchs aller et retour.
- 2.2. Chaque rencontre se joue sur 3 parties et met en jeu 4 points : 1 point par partie et 1 point pour la série.
- 2.3. Le classement de la LI s'établit au total des points ; en cas d'égalité le total des quilles est déterminant.
- 2.4. Les déplacements de match ne sont pas autorisés.
L'équipe qui ne se présente pas à un match doit le montant hebdomadaire total.
L'équipe adverse doit réaliser au moins 421 quilles par partie pour marquer les points.
- 2.5 Pour une LI à 12 équipes : chaque équipe rencontre tous ces adversaires sur 2 tours (22 matchs), puis un tour final aura lieu, en deux groupes.

Groupe A) les 6 premiers et groupe B) les 6 suivants pour 5 matchs
(Chaque groupe rencontre ses 5 adversaires du même groupe)

Le classement final se fera sur le total des points des 27 matchs, par groupe.

Une fois le tour final commencé les équipes du groupe B) ne pourront se classer que du 7^{ème} au 12^{ème}, et les équipes du groupe A), du 1^{er} au 6^{ème}.

3. Gestion de la Ligue Internationale

3.1 D'année en année, la direction et l'organisation de la LI sont assumées par une équipe déterminée selon l'ordre alphabétique.

Le cas échéant, les équipes promues en LI en assument l'organisation dès leur 2^{ème} année consécutive de présence ; elles sont désignées selon l'ordre alphabétique.

3.2 Le capitaine de l'équipe organisatrice assume la Présidence de la LI.

3.3 La LI est gérée par le Comité Directeur (CD), formé des capitaines de toutes les équipes engagées et d'un représentant de la Section Genevoise de Bowling (SGB).

3.4 Les réunions du CD sont publiques

Seuls les capitaines (ou leur remplaçant) ont le droit de vote ; en cas d'égalité, le vote du Président est déterminant.

3.5 Le CD est seul compétent pour établir ou modifier le règlement de la LI et pour statuer sur tout point non prévu par ledit règlement.

3.6 Convoqué par le Président de la LI avant le début de saison, et sur la base des propositions présentées par ce dernier, le CD détermine :

- Les dates de début et de fin de la LI
- L'horaire de jeu
- Le prix hebdomadaire par joueur
- La distribution du fonds de prix
- Le montant à réserver pour l'achat du challenge

3.7 L'équipe organisatrice de la LI reçoit une somme forfaitaire maximale de CHF 50.- pour couvrir la totalité de ses frais secrétariat.

4. Classement final & Distribution des prix

4.1 Un dîner de clôture est organisé à la fin de la LI, au cours duquel le Président procède à la distribution des prix et à la remise du challenge.

Trois semaines au minimum avant la date du dîner, le Président présente aux capitaines une proposition de menu et leur indique toutes les modalités d'inscription (prix, délai, etc.).

4.2 Le challenge est remis à l'équipe qui remporte la LI.

Ce challenge est définitivement acquis à l'équipe qui gagne la LI trois fois en cinq ans sous le même nom.

4.3 Un récapitulatif complet des résultats sera sur le site de la SGB

5. Promotion - relégation

4.4 Des tours de promotion-relégation sont organisés et arbitrés par la SGB en collaboration avec le Président de la LI ou son remplaçant.

5.2 Les règles générales (Art.1.1 à 1.8) s'appliquent aux tours de promotion relégation.

5.3 Les nouvelles équipes désireuses de participer à la LI doivent en faire la demande, par écrit et avant le 30 juin, à la SGB.

5.4 La demande d'inscription doit indiquer :

- Le nom de l'équipe
- Le nom du capitaine
- La liste complète des joueurs

5.5 Seuls les joueurs figurant sur la liste de l'équipe candidate peuvent participer aux tours de promotion.

5.6 Une poule de promotion-relégation regroupe les 2 dernières équipes de la LI et 2 équipes candidates

Chaque équipe rencontre ses 3 adversaires selon le règlement de la LI.

Les 2 premières équipes de cette poule se qualifient pour la LI de la saison suivante.

5.7 Les 2 équipes de la LI participant aux tours de promotion-relégation ne peuvent faire jouer que leurs titulaires, à savoir les joueurs ayant effectué au moins une partie au sein de ladite équipe au cours de la LI.

5.8 Si plus de 2 équipes ont déposé leur candidature, une éliminatoire sur 6 parties est organisée.

5.9 Les 2 équipes totalisant le plus grand nombre de quilles accèdent à la poule de promotion-relégation.

5.10 Le prix appliqué lors des tours de promotion-relégation est exclusivement basé sur le coût des parties ; il ne comprend pas de fonds de prix.

5.11 En cas de retrait d'une équipe, au début ou en cours de la LI, le Président convoque le CD qui décide si et comment procéder au remplacement de l'équipe. La décision n'est valable que si les 2/3 des capitaines au moins sont présents.

6. Protêts

6.1 Un protêt doit être déposé par écrit, dans un délai de 5 jours, auprès de la SGB. Une copie doit être adressée au Président de la LI.

6.2 A réception du protêt la SGB convoque le CD dans un délai de 15 jours au maximum.

7. Ligne de fautes

7.1 Lorsque la ligne de faute sonne vous êtes prié de rectifier le score par faute d'office sur le 1er lancer et de remettre les 10 quilles pour le 2ème lancer

AMENDEMENT VALABLE POUR LA SAISON 2026-2027 :

Lors de sa réunion du 24 août 2026 le Comité Directeur a décidé de modifier / ajouter les points suivants :

- 1.8** Les dames auront 10 quilles de handicap par partie
- 2.5** Pour une LI à 12 équipes : chaque équipe rencontre tous ces adversaires sur 2 tours (22 matchs), puis un tour final aura lieu, en deux groupes.
Groupe A) les 6 premiers et groupe B) les 6 suivants pour 5 matchs
(Chaque groupe rencontre ses 5 adversaires du même groupe)
Le classement final se fera sur le total des points des 27 matchs, par groupe.
Une fois le tour final commencé les équipes du groupe B) ne pourront se classer que du 7^{ème} au 12^{ème}, et les équipes du groupe A), du 1^{er} au 6^{ème}.
- 7.** Ligne de faute.

Règlement accepté par le Comité Directeur en date du 24 août 2026.